

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**6 FÉVRIER 2013**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 6 FÉVRIER 2013, à 17 h (5 h pm)**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

Les conseillers de comté :

M<sup>me</sup> Carmen Rivard , mairesse de Nédélec  
et préfète suppléante de la MRCT  
M. Bruno Boyer , maire de Belleterre  
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère  
M. Philippe Barette , maire de Témiscaming

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :**

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

**EST ABSENTE :**

M<sup>me</sup> Claudine Laforge Clouâtre , mairesse de St-Édouard-de-Fabre

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement  
M<sup>me</sup> Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et chargée de  
projet en environnement  
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint

**EST ÉGALEMENT ABSENTE :**

M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière

**N. B. :** Le comité administratif s'est réuni en caucus (huis clos) de 17 h à 17 h 30.

**02-13-039A**

**Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30 et adoption de l'ordre du jour.**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

### Mot du préfet

Monsieur le préfet mentionne qu'il fera son mot du préfet lors de son rapport de la rencontre qu'il a eu avec le vice-premier ministre du Québec et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. François Gendron, le 24 janvier dernier.

### 02-13-040A Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2013.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2013 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

### 02-13-041A Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

#### 1<sup>re</sup> partie

Aucune question n'est posée.

### 02-13-042A Acceptabilité sociale.

Le préfet fait mention d'une discussion lors de la dernière rencontre du Comité de la planification stratégique. Le Comité rappelle l'importance de trouver des moyens d'allier le développement économique et l'acceptabilité sociale.

Le Comité de la planification stratégique invite les partenaires à soutenir les projets de développement et à adopter une charte d'acceptabilité sociale des projets de développement économique.

### 02-13-043A Demande d'appui de la MRC de Matawinie concernant l'augmentation pour les services de la Sûreté du Québec.

**Considérant** la capacité de payer des municipalités;

**Considérant** la hausse des coûts pour les services de la Sûreté du Québec dans la MRC de Matawinie qui représente plus de 11 % de la facture;

**Considérant** que les effectifs policiers ne sont pas augmentés pour autant dans la MRC de Matawinie;

**Considérant** que la MRC de Témiscamingue souhaite, elle aussi, maintenir un coût acceptable pour les services de la Sûreté du Québec sur son territoire;

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la MRC de Matawinie dans sa requête auprès du ministère de la Sécurité publique de corriger la situation actuelle et de facturer les services de la Sûreté du Québec en fonction des services offerts et de la capacité de payer des municipalités.

#### 02-13-044A

#### **Visite du vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. François Gendron.**

Le préfet fait rapport de la visite du vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture, M. François Gendron, dans les bureaux de la MRCT le 24 janvier dernier.

D'entrée de jeu, le préfet mentionne que c'était une rencontre de travail et que l'agenda a été fixé par le bureau du Ministre Gendron.

Plusieurs sujets ont été abordés lors de cette rencontre; et un compte rendu sera fourni à l'ensemble des maires.

Le Ministre a fait état d'une nouvelle politique agricole au printemps et le préfet en retient deux aspects importants, écoute et modulation.

Après sa rencontre à la MRCT le Ministre a assisté, en compagnie du préfet, à une présentation par la SDT de l'étude sur l'abattage réalisée cet automne. Le préfet se dit rassuré par cette présentation et le constat est établi que la commercialisation et l'approvisionnement sont les deux éléments incontournables à tout nouveau projet d'abattoir qui devra se faire en concertation avec l'ensemble de la région et nos partenaires ontariens.

Au niveau de l'achat des terres agricoles, il est primordial, pour le Ministre, de différencier les achats effectués pour spéculer et les achats effectués pour cultiver les terres. Une nouvelle réglementation répondant à cette problématique devrait sortir sous peu.

#### 02-13-045A

#### **Rencontre avec la ministre des Ressources naturelles, M<sup>me</sup> Martine Ouellet.**

Rencontre ayant eu lieu le 21 janvier 2013 à Val-d'Or. M. Daniel Dufault, présenta le rapport suivant.

Quatre éléments ont été discutés :

- Délégation des baux de villégiature et des redevances sur le sable et le gravier : 2013 est la dernière année du programme de délégation. La MRC d'Abitibi a fait valoir l'importance de protéger les eskers qui servent à l'approvisionnement en eau (avant d'adhérer au programme). M<sup>me</sup> Ouellet a expliqué qu'ailleurs au Québec (Gaspé, Malartic), il y a aussi d'autres municipalités qui veulent protéger leur source d'eau potable. Elle a demandé à la MRC d'Abitibi de lui envoyer leur dossier pour qu'elle intègre les protections nécessaires dans la future *Loi sur les mines*. Le MRN tient à l'adhésion d'un maximum de MRC par région avant toute délégation (à suivre);
- Poursuite des activités sur les conventions d'aménagement (lots intras) : en attendant les forêts de proximité (dans un avenir indéterminé), le MRN prendra les moyens pour que les opérations, sur les lots intras, se poursuivent après le 1<sup>er</sup> avril 2013 (entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur les forêts*);

- Renouvellement du Programme de mise en valeur (Volet 2) : le budget (2 379 000 \$ pour l'Abitibi-Témiscamingue depuis trois ans) ne sera pas augmenté. Il sera probablement diminué. L'annonce sera faite en février 2013, lors de l'étude du budget des dépenses du MRN, en commission parlementaire;
- Pouvoirs municipaux et projets miniers : la *Loi sur les mines* est en révision. Elle contiendra : l'obligation pour tous les projets miniers d'être étudiés par le BAPE, une refonte des redevances payées au gouvernement, l'obligation de déposer une garantie financière pour la restauration du terrain après la fermeture de la mine, la mise en place de comités de maximisation des retombées économiques, la possibilité pour les municipalités d'interdire les projets miniers près des zones habitées (la FQM sera consultée à ce sujet).

## 02-13-046A

### Formation – Suivi.

---

Le 22 janvier dernier, le préfet et les employés de la MRCT ont assisté à deux formations distinctes.

#### Formation sur le Web 2.0

Formation à laquelle prirent part le préfet et neuf employés de la MRCT. Ce fut une très bonne formation qui permit, entre autres, de dégager deux importants constats :

- 1) Certains éléments de notre site Web à la MRCT doivent être corrigés afin de faciliter la navigation des usagers sur notre site Web.
- 2) La population du Témiscamingue étant de plus en plus sur les médias sociaux, il importe pour notre organisation, d'être au diapason et de mettre en place une stratégie pour l'utilisation de Twitter et de Facebook.

Une rencontre est prévue prochainement, à l'interne, afin de discuter des manières d'utiliser les médias sociaux de manière efficace et efficiente, avec comme seul objectif de rejoindre un pan plus large de la population témiscamiennne et améliorer par le fait même les communications de la MRCT.

#### Formation sur l'évaluation du personnel

Formation dispensée par le Centre d'animation, de formation et d'accompagnement, à laquelle assistèrent M<sup>me</sup> Lyne Gironne et M<sup>me</sup> Katy Pellerin de même que M. Tomy Boucher.

L'objectif de cette formation était, entre autres, d'outiller les participants afin qu'ils puissent identifier les conditions gagnantes pour une évaluation stimulante favorisant le développement des employés.

Cette formation permettra la mise en place d'une politique d'évaluation du personnel cohérente, objective et orientée vers les besoins de la MRCT et l'amélioration des compétences des employés.

L'évaluation du personnel servira également de baromètre afin de déterminer l'échelon salarial de chaque employé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

**Certificat de conformité**

**Approbation de la résolution n° 2013-01-003 de la municipalité de Béarn (Règlement de concordance au schéma d'aménagement révisé).**

---

02-13-047A

**Attendu qu'**en vertu des articles 59 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités locales ont, jusqu'en novembre 2014, pour adopter tout règlement de concordance en rapport avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC;

**Attendu qu'**après analyse, le plan d'urbanisme, le règlement de lotissement, le règlement de construction, le règlement relatif à l'article 116, le règlement sur les PIIA et le règlement sur les usages conditionnels de la municipalité de Béarn apparaissent conformes au schéma d'aménagement révisé et n'ont pas à être modifiés;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la résolution n° 2013-01-003 de la municipalité de Béarn, confirmant que le plan d'urbanisme, le règlement de lotissement, le règlement de construction, le règlement relatif à l'article 116, le règlement sur les PIIA et le règlement sur les usages conditionnels sont conformes au schéma d'aménagement révisé de la MRC.

02-13-048A

**Certificat de conformité**

**Approbation de la résolution n° 13-01-05 de la Ville de Belleterre (Règlement de concordance au schéma d'aménagement révisé).**

---

**Attendu qu'**en vertu des articles 59 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités locales ont, jusqu'en novembre 2014, pour adopter tout règlement de concordance en rapport avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC;

**Attendu qu'**après analyse, le plan d'urbanisme, le règlement de lotissement, le règlement de construction et le règlement relatif à l'article 116 de la Ville de Belleterre apparaissent conformes au schéma d'aménagement révisé et n'ont pas à être modifiés;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la résolution n° 13-01-05 de la Ville de Belleterre, confirmant que le plan d'urbanisme, le règlement de lotissement, le règlement de construction et le règlement relatif à l'article 116 sont conformes au schéma d'aménagement révisé de la MRC.

02-13-049A

**Certificat de conformité**

**Approbation de la résolution n° 13-01-10 de la municipalité de Duhamel-Ouest (Règlement de concordance au schéma d'aménagement révisé).**

---

**Attendu qu'**en vertu des articles 59 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités locales ont, jusqu'en novembre 2014, pour adopter tout règlement de concordance en rapport avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC;

**Attendu qu'**après analyse, le plan d'urbanisme, le règlement de lotissement, le règlement de construction, le règlement relatif à l'article 116 et le règlement sur les PIIA de la municipalité de Duhamel-Ouest apparaissent conformes au schéma d'aménagement révisé et n'ont pas à être modifiés;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la résolution n° 13-01-10 de la municipalité de Duhamel-Ouest, confirmant que le plan d'urbanisme, le règlement de lotissement, le règlement de construction, le règlement relatif à l'article 116 et le règlement sur les PIIA sont conformes au schéma d'aménagement révisé de la MRC.

**02-13-050A**

**Certificat de conformité**

**Approbation de la résolution n° 331-2013 de la municipalité de Fugèreville (Règlement de concordance au schéma d'aménagement révisé).**

---

**Attendu qu'**en vertu des articles 59 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités locales ont, jusqu'en novembre 2014, pour adopter tout règlement de concordance en rapport avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC;

**Attendu qu'**après analyse, le plan d'urbanisme, le règlement de lotissement, le règlement de construction et le règlement relatif à l'article 116 de la municipalité de Fugèreville apparaissent conformes au schéma d'aménagement révisé et n'ont pas à être modifiés;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la résolution n° 331-2013 de la municipalité de Fugèreville, confirmant que le plan d'urbanisme, le règlement de lotissement, le règlement de construction et le règlement relatif à l'article 116 sont conformes au schéma d'aménagement révisé de la MRC.

**02-13-051A**

**Certificat de conformité**

**Approbation de la résolution n° 07-01-2013 de la municipalité de Guérin (Règlement de concordance au schéma d'aménagement révisé).**

---

**Attendu qu'**en vertu des articles 59 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités locales ont, jusqu'en novembre 2014, pour adopter tout règlement de concordance en rapport avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC;

**Attendu qu'**après analyse, le plan d'urbanisme, le règlement de lotissement, le règlement de construction et le règlement relatif à l'article 116 de la municipalité de Guérin apparaissent conformes au schéma d'aménagement révisé et n'ont pas à être modifiés;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la résolution n° 07-01-2013 de la municipalité de Guérin, confirmant que le plan d'urbanisme, le règlement de lotissement, le règlement de construction et le règlement relatif à l'article 116 sont conformes au schéma d'aménagement révisé de la MRC.

**02-13-052A**

**Certificat de conformité**

**Approbation de la résolution du 8 janvier 2013 de la municipalité de Kipawa (Règlement de concordance au schéma d'aménagement révisé).**

---

**Attendu qu'en** vertu des articles 59 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités locales ont, jusqu'en novembre 2014, pour adopter tout règlement de concordance en rapport avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC;

**Attendu qu'après** analyse, le plan d'urbanisme, le règlement de lotissement, le règlement de construction et le règlement relatif à l'article 116 de la municipalité de Kipawa apparaissent conformes au schéma d'aménagement révisé et n'ont pas à être modifiés;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la résolution du 8 janvier 2013 de la municipalité de Kipawa, confirmant que le plan d'urbanisme, le règlement de lotissement, le règlement de construction et le règlement relatif à l'article 116 sont conformes au schéma d'aménagement révisé de la MRC.

**02-13-053A**

**Certificat de conformité**

**Approbation de la résolution n° 13-01-656 de la municipalité de Laverlochère (Règlement de concordance au schéma d'aménagement révisé).**

---

**Attendu qu'en** vertu des articles 59 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités locales ont, jusqu'en novembre 2014, pour adopter tout règlement de concordance en rapport avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC;

**Attendu qu'après** analyse, le plan d'urbanisme, le règlement de lotissement, le règlement de construction et le règlement relatif à l'article 116, le règlement sur les PIIA et le règlement sur les usages conditionnels de la municipalité de Laverlochère apparaissent conformes au schéma d'aménagement révisé et n'ont pas à être modifiés;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la résolution n° 13-01-656 de la municipalité de Laverlochère, confirmant que le plan d'urbanisme, le règlement de lotissement, le règlement de construction, le règlement relatif à l'article 116, le règlement sur les PIIA et les règlements sur les usages conditionnels sont conformes au schéma d'aménagement révisé de la MRC.

**02-13-054A**

**Certificat de conformité**

**Approbation de la résolution n° 6174-01-13 de la municipalité de Lorrainville (Règlement de concordance au schéma d'aménagement révisé).**

---

**Attendu qu'en** vertu des articles 59 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités locales ont, jusqu'en novembre 2014, pour adopter tout règlement de concordance en rapport avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC;

**Attendu qu'après** analyse, le plan d'urbanisme, le règlement de lotissement, le règlement de construction et le règlement relatif à l'article 116 et le règlement sur les PIIA de la municipalité de Lorrainville apparaissent conformes au schéma d'aménagement révisé et n'ont pas à être modifiés;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la résolution n° 6174-01-13 de la municipalité de Lorrainville, confirmant que le plan d'urbanisme, le règlement de lotissement, le règlement de construction, le règlement relatif à l'article 116 et le règlement sur les PIIA sont conformes au schéma d'aménagement révisé de la MRC.

**02-13-055A**

**Certificat de conformité**

**Approbation de la résolution n° 005-13 de la municipalité de St-Eugène-de-Guigues (Règlement de concordance au schéma d'aménagement révisé).**

---

**Attendu qu'en** vertu des articles 59 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités locales ont, jusqu'en novembre 2014, pour adopter tout règlement de concordance en rapport avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC;

**Attendu qu'après** analyse, le plan d'urbanisme, le règlement de lotissement, le règlement de construction et le règlement relatif à l'article 116 de la municipalité de St-Eugène-de-Guigues apparaissent conformes au schéma d'aménagement révisé et n'ont pas à être modifiés;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la résolution n° 005-13 de la municipalité de St-Eugène-de-Guigues, confirmant que le plan d'urbanisme, le règlement de lotissement, le règlement de construction et le règlement relatif à l'article 116 sont conformes au schéma d'aménagement révisé de la MRC.

### **Calendrier – Gestion des matières résiduelles.**

Non renouvellement de l'entente signée avec Éditions Média Plus Communication de Montréal (résolution n° 08-12-242A).

#### **02-13-056A**

**Considérant** l'entente signée le 13 juin 2012 entre la MRC de Témiscamingue et les Éditions Média Plus Communication de Montréal (EMPC), pour la publication des calendriers de gestion des matières résiduelles des années 2013, 2014 et 2015 en 8 500 exemplaires;

**Considérant** que la MRCT se réserve le droit de résilier l'entente en donnant préavis en juin de chaque année, étant la date de référence de la signature de l'entente;

**Considérant** le nombre de plaintes reçues en lien avec les calendriers réalisés par Éditions Média Plus Communication de Montréal;

**Considérant** le désir, exprimé par plusieurs citoyens, de revenir à l'ancien format de calendrier;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ De résilier l'entente avec les Éditions Média Plus Communication pour les années 2014 et 2015.

#### **02-13-057A**

### **Dossier du Pacte rural 2012.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la transaction suivante au Pacte rural 2012 :
  - Organisme de bassin versant du Témiscamingue
  - Projet de relevé sanitaire
  - Montant autorisé : 10 000 \$
  - Montant à payer : 10 000 \$

#### **02-13-058A**

### **Dossier PDZA.**

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la soumission de Progigraph inc. pour effectuer les travaux suivants dans le cadre du Programme de développement de la zone agricole :
  - Historique des usages des terres agricoles :
    - Compilation des documents historiques : 6 500 \$.

- État de situation de l'agriculture et de l'agroalimentaire :
- Compilation des données existantes en format numérique : 6 500 \$.

Coût total de la soumission : 13 000 \$.

Part du MAPAQ : 6 500 \$.

Part de la MRCT à même son budget de fonctionnement du PDZA : 6 500 \$.

**02-13-059A**      **Autorisation pour achat d'équipements et de meubles.**

Le C. A. prend acte des besoins à l'Écocentre et au bureau administratif pour l'achat d'équipements et des coûts associés à chaque item.

Le C. A. discute également de la possibilité de faire l'acquisition de radiateurs et tuyaux de Foresterie Lac B au coût de 2 000 \$, afin d'alimenter en chauffage le centre de tri à l'Écocentre. Présentement, le chauffage est électrique. De même, Foresterie Lac B, nous louerait leur poêle à bois pour un montant de 100 \$ / mois avec une option d'achat.

**Considérant** les coûts élevés en frais d'électricité pour chauffer le centre de tri;

**Considérant** l'offre de Foresterie Lac B, qui prévoit remplacer son système de chauffage au bois;

**Considérant** la quantité de bois suffisante à l'Écocentre pour alimenter un poêle à bois;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'achat des radiateurs et des tuyaux, au coût de 2 000 \$, à Foresterie Lac B et la location du poêle à bois au coût de 100 \$ / mois avec une option d'achat. Ces équipements serviront à chauffer le centre de tri à l'Écocentre.

**02-13-060A**      **Autorisation pour le dépôt d'un projet dans le cadre du Programme d'infrastructures des municipalités engagées dans la démarche MADA.**

La Table de concertation des personnes âgées du Témiscamingue souhaite déposer un projet dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, via la démarche MADA.

Le projet consiste à l'installation d'une cabine de toilette et d'une toilette sèche à compost dans le nouveau parc pour aînés construit en 2012 près de la Résidence Lucien Gaudet.

L'installation de cette toilette permettra l'organisation d'activités pour l'ensemble des aînés du Témiscamingue et une utilisation maximale des stations d'exercices adaptés pour les aînés qui se trouvent dans ce parc.

Le coût du projet est estimé à 18 316 \$.

La part assumée par la Table de concertation des personnes âgées est de 3 822 \$.

La demande au PIQM est de 14 494 \$.

**Considérant** les besoins du parc près de la Résidence Lucien-Gaudet;

**Considérant** que ce projet ne peut être déposé que par la MRC de Témiscamingue;

**Considérant** que ce projet, s'il est accepté, sera financé entièrement par la Table de concertation des personnes âgées du Témiscamingue et le PIQM;

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le dépôt du projet « Toilette sèche à compost » dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Démarche Municipalités amies des aînés.

**02-13-061A**

**Renouvellement d'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec.**

---

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ De renouveler l'adhésion de la MRCT à l'Association des directeurs municipaux du Québec au montant de 704,39 \$ tel que prévu au budget de la MRCT pour l'année 2013.

**02-13-062A**

**Renouvellement d'adhésion à l'Association de la géomatique du Québec.**

---

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ De renouveler l'adhésion de la MRCT à l'Association de la géomatique du Québec au montant de 120,72 \$ tel que prévu au budget de la MRCT pour l'année 2013.

**02-13-063A**

**Renouvellement au Réseau québécois de Villes et Villages en santé.**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ De renouveler l'adhésion de la MRCT au Réseau québécois de Villes et Villages en santé au montant de 100 \$ tel que prévu au budget de la MRCT pour l'année 2013.

**Demande d'aide financière – 16<sup>e</sup> Téléthon régional de la Ressource pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue.**

**02-13-064A**

Il est proposé par M. Daniel Barrette appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard et résolu unanimement

- ❖ Qu'un montant de 100 \$ soit versé dans le cadre de l'événement « 16<sup>e</sup> Téléthon régional de la Ressource pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue ».

**02-13-065A**

**Demande d'aide financière – Cercle des Fermières, Congrès régional à Laverlochère le 4 mai 2013.**

Il est proposé par M. Bruno Boyer appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard et résolu unanimement

- ❖ Qu'un montant de 500 \$ soit versé dans le cadre de l'événement « Congrès régional du Cercle des Fermières », le 4 mai 2013 à Laverlochère.

**02-13-066A**

**Demande d'aide financière – Forum Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue, Colloque à la Ferme le 8 juin 2013 régional à Laverlochère le 4 mai 2013.**

Il est proposé par M. Philippe Barette appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard et résolu unanimement

- ❖ Qu'un montant de 500 \$ soit versé dans le cadre de l'événement « Colloque du Forum Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue », le 8 juin 2013 à la Ferme.

**02-13-067A**

**Demande de partenariat – Entente en environnement « Engagés au fil de l'eau ».**

Projet mené par le Forum Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue qui vise le développement d'outils et de la formation qui permettront à des enseignants ou des intervenants de travailler avec des groupes de jeunes. L'objectif est de donner aux jeunes l'opportunité de vivre une expérience unique et d'enrichir leurs connaissances en sciences pour protéger et améliorer la qualité de vie de leur communauté et protéger l'eau.

Ce projet est mené en partenariat avec les Organismes de bassins versants de l'Abitibi-Témiscamingue et le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue.

La demande est pour que la MRCT devienne un partenaire financier de leur projet. Considérant les montants demandés, le C. A. demande au promoteur de présenter sa demande au Pacte rural.

## **Rapport d'activités – Dossiers et projets en cours.**

**02-13-068A**

Dernière rencontre du CAUAT : M<sup>me</sup> Carmen Rivard, mairesse de Nédélec, mentionne que lors de la dernière rencontre du CAUAT, il y eu une discussion sur le principe d'utilisateur-payeur au niveau de l'utilisation du service 911. Il a été question de facturer les utilisateurs qui utilisent les services d'urgence s'ils vont en milieu non sécuritaire (exemples : en forêt ou sur les lacs). Le C. A. demande à ce que le Comité de sécurité publique ait des discussions concernant ce principe et son application possible sur le territoire de la MRC de Témiscamingue.

**02-13-069A**

### **Parc Opémican, menaces sur Facebook.**

Sur le site Facebook « Yes for the park, No for the park », on a tenu des propos méprisants et agressifs envers le préfet de la MRC de Témiscamingue, M. Arnaud Warolin.

**Considérant** que ces propos ont été tenus envers M. Warolin, en sa qualité de préfet de la MRC de Témiscamingue;

**Considérant** que la MRC de Témiscamingue reconnaît le droit des citoyens d'exprimer leur opinion, mais ne peut accepter qu'un de ses représentants ou employés se fasse attaquer personnellement sur la place publique;

**Considérant** qu'il importe de faire respecter l'institution qu'est la MRC de Témiscamingue, de même que ses représentants et employés;

**Considérant** que la MRC de Témiscamingue adhère à la campagne lancée par l'Association des directeurs municipaux du Québec visant la tolérance zéro vis-à-vis tout acte de violence physique ou psychologique dans le monde municipal;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

❖ D'entreprendre les recours judiciaires nécessaires, au nom de la MRC de Témiscamingue, afin de faire cesser la diffusion de ces propos méprisants et agressifs envers le préfet de la MRC de Témiscamingue et autres représentants et employés de la MRC de Témiscamingue.

**02-13-070A**

### **Service d'évaluation – Rapport d'activités.**

Le C. A. prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

**02-13-071A**

### **Approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour.**

Le C. A. prend acte du rapport budgétaire au 31 janvier 2013 de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice.

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Salaire des employés et rémunération des maires du 16 décembre 2012 au 15 janvier 2013		
Nom	Titre	Salaire
Arnaud Warolin	Préfet	4 108,72 \$
Denis Clermont	Secrétaire-trésorier – directeur général	4 603,98 \$
Lyne Gironne	Secrétaire-trésorière – directrice générale, Coordonnatrice au service d'évaluation (2012)	3 179,44 \$
Tomy Boucher	Secrétaire-trésorier adjoint – directeur général adjoint, Agent de développement (2012)	1 305,21 \$
Daniel Dufault	Coordonnateur au service d'aménagement	3 641,58 \$
Richard Pétrin	Coordonnateur du service de collecte sélective	2 704,45 \$
Katy Pellerin	Directrice du Centre de valorisation Chargée de projet en environnement (2012)	1 113,29 \$

Masse salariale des autres employés de la MRCT	54 962,98 \$
--	--------------

Rémunération des maires	7 750,48 \$
-------------------------	-------------

N° chèque	Fournisseurs	Descriptions	Montant
<b>CAMIONS &amp; MACHINERIES - ÉCOCENTRE</b>			
C1201763	AGRITIBI R.H. INC.	CHAUFFE MOTEUR 1500W	102,91 \$
C1201767	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	PIÈCES CAMIONS	6 470,77 \$
C1201773	GARAGE LACASSE & FRÈRES S.E.N.C.	GLOBE	27,87 \$
C1201778	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	DIESEL NOVEMBRE 2012	1 923,06 \$
C1201780	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	ORANGE WIPES,CLEANING WIP	146,27 \$
C1201782	PNEUS GBM	RECA MEGAMILS ATD, CARCASSE	416,26 \$
C1201787	SANQUIP INC.	RESSORT PINCE, 30MM SOURCING	1 000,80 \$
C1201796	S.A.A.Q.	IMMAT. ROULOTTE-BOB CAT	90,95 \$
C1300010	CAMIONS ROUANDA INC.	RÉPARATION CAMION #3	5 404,63 \$
C1300016	DÉPANNEUR BÉCO	DIESEL 31-12-2012	1 176,74 \$
C1300019	GARAGE MARC CÔTÉ	DIESEL 31-12-2012	451,00 \$
C1300020	GARAGE QUINCAILLERIE DE L'EST	DIESEL 31-12-2012	426,02 \$
C1300021	GARAGE W. LACASSE INC.	DIESEL 31-12-2012	1 917,50 \$
C1300025	GROUPE ULTIMA INC.	ASSURANCE CHARGEUR COMPACT	199,00 \$
C1300036	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	BUSCHING, PLUG	14,20 \$
C1300040	RADIO-COM JBM INC.	LOCATION RADIO JANV. 2013	289,74 \$
C1300042	SANQUIP INC.	BEARING, GRABBER, JAM NUT	227,84 \$
C1300046	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	DIESEL 31-12-2012	3 294,51 \$
C1300047	STATION-SERVICE P. GINGRAS	DIESEL 31-12-2012	889,00 \$
C1300048	TEMLAC LTÉE	PIÈCES CAMIONS 31-12-2012	9,82 \$
<b>AUTRES - ÉCOCENTRE</b>			
C1201784	REICHENBACH STEVEN	DÉPL. 03-11-17 DÉC. 2012	383,60 \$
C1201788	SERVICE SANI-TRI	TRAITEMENT NOVEMBRE 2012	9 470,92 \$
C1300001	9005-3703 QUÉBEC INC.	TRANSPORT RÉCUP. DÉC. 2012	7 760,81 \$
C1300006	BERGERON ÉLECTRONIQUE	BATTERIE PANASONIC - ÉCOCENTRE	145,92 \$
C1300013	COMMUNICATION TÉMISCAMINGUE	INTERNET ÉCOCENTRE JANV. 2013	91,93 \$
C1300015	DISTRIBUTION PRAXAIR	ACETYLENE ÉCOCENTRE	164,48 \$
C1300026	HOME HARDWARE	RALLONGE ÉCOCENTRE	136,18 \$
C1300028	LA SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES GÉNÉRALES	RÉCUP. BARDEAUX 11-12-2012	662,26 \$
C1300049	TRANSPORT SYMKAM ENR.	LEVÉE CONTRAT MUN.	6 349,63 \$
C1300050	VILLE DE VILLE-MARIE	REP. LAMPADAIRE ACCROCHÉ COLLE	285,48 \$

N° chèque	Fournisseurs	Descriptions	Montant
<b>EMPRUNT 4 M\$ - ÉCOCENTRE</b>			
C1201777	LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES GADI INC.	TRAVAUX ÉCOCENTRE, CENTRE DE TRI	5 198,27 \$
<b>PROJET VOLET II</b>			
C1201771	FERME FORESTIÈRE À TOUT BOUT DE CHAMPS	PROJET #900-12 VOLET II	511,11 \$
C1201772	FERME GABRIEL TURGEON INC.	PROJET #819-11 VOLET II	7 000,00 \$
C1300017	ECTEC ENR.	PROJET #905-12 VOLET II	1 320,00 \$
<b>AVENIR D'ENFANTS</b>			
C1201768	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE	TROUSSE LECTURE PASSE-PARTOUT	3 384,73 \$
<b>QC EN FORME</b>			
C1201764	BERGERON CAROLINE	YOGA ÉCOLE - QC EN FORME	60,00 \$
C1201770	EAGLE VILLAGE HEALTH CENTRE	QC EN FORME	6 823,23 \$
C1300009	C.S.L.T.	QC EN FORME PROJET ÉCOLE	6 818,27 \$
C1300022	GINGRAS MARJORIE	ATELIER ÉCOLE QC EN FORME	718,62 \$
<b>COMMISSION CULTURELLE</b>			
C1201781	PLACE ARTISANATS DE LORRAINVILLE	ENTENTE & FONDS CULTUREL	2 241,50 \$
C1201792	VILLE DE VILLE-MARIE	ENTENTE DÉV. CULTUREL	3 500,00 \$
C1300011	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI	ENTENTE/FONDS DÉV. CULTUREL	2 825,00 \$
<b>PROGRAMME HABITATION</b>			
C1201769	DUBOIS GILBERT	SUBV. LAAA	433,00 \$
C1201785	RIENDEAU LÉO	SUBV. LAAA	58,30 \$
C1201786	RIENDEAU LÉO	SUBV. LAAA	483,70 \$
C1201790	ST-ARNAUD RÉJEANNE	SUBV. RÉNOVILLAGE	10 000,00 \$
<b>MRCT - DIVERS</b>			
C1201765	BROUILLARD CLAUDINE	REPAS CONSEIL 19-12-2012	287,44 \$
C1201766	CLERMONT DENIS	DÉPLACEMENTS 2012	730,80 \$
C1201774	GIRONNE LYNE	DÉPL. 21-24 NOV., 19 DÉC. 2012	74,31 \$
C1201775	GOODYEAR CANADA INC.	PNEUS CAMIONNETTES - BÉARN	873,44 \$
C1201776	LACHANCE JOCELYNE	DÉPLACEMENT 2012	3 637,12 \$
C1201779	OBVAJ	TABLE GIRT OCT.-NOV. 2012	2 910,43 \$
C1201783	PROGIGRAPH VAL-D'OR	SUPPORT GÉOMATIQUE	14 946,75 \$
C1201789	SMI INFORMATIQUE	LICENCE 4D MONOPOSTE	6 296,03 \$
C1201791	TRUDEL SUSIE	DÉPLACEMENTS 2012	2 515,86 \$
C1201793	AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CAN.	DAS FÉDÉRALES DÉCEMBRE 2012	13 845,09 \$
C1201794	HYDRO-QUÉBEC	MRCT RELEVÉ - DÉCEMBRE	2 143,66 \$
C1201795	REVENU QUÉBEC	DAS PROV. 1 <sup>ER</sup> AU 15 DÉC. 2012	30 868,06 \$
C1201797	TÉLÉBEC LTÉE	RELEVÉ 28-11-2012 (634-2233)	2 721,55 \$
C1300002	ANNIE ROY	REMB. DÉPENSES 31-12-2012	91,49 \$
C1300003	ARKYS WEB SOFTWARE INC.	HÉBERGEMENT SITE WEB	241,45 \$
C1300004	ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX	ADHÉSION 2013	448,40 \$
C1300005	ASSOCIATION DES ÉVALUATEURS MUNICIPAUX	COTISATION 2013	90,00 \$
C1300007	BROUILLARD CLAUDINE	REPAS CA 9-01-2013	116,41 \$
C1300008	C.R.S.B.P.	PAR. INF. LARGE BANDE	114,41 \$
C1300012	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	AVANCE DE FONDS 2013	4 000,00 \$
C1300014	CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE	SOUTIEN TECHNIQUE 2013	2 816,89 \$
C1300018	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	MUTATIONS	180,00 \$
C1300023	GOODYEAR CANADA INC.	PNEUS EMPLOYÉ	717,44 \$
C1300024	GREAT WEST	ASS. COLLECTIVES JANVIER 2013	6 160,52 \$
C1300027	JOURNAL LE CONTACT	AVIS PUBLIC-HORAIRE COLLECTE	179,31 \$
C1300029	LE REFLET	CATALOGUE DE NOËL	980,74 \$
C1300030	LES ATELIERS KAMI INC.	CONTRAT ENTRETIEN JANV. 2013	3 712,74 \$
C1300031	LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	ÉLECTION/RÉFÉRENDUM 2013	84,00 \$
C1300032	LES P'TITS ROBERGE	CLEF BUREAU MRCT	14,97 \$
C1300033	LES ÉDITIONS WILSON & LAFLEUR INC.	CODE MUNICIPAL + LOIS 2013	66,15 \$
C1300034	MRC ABITIBI-OUEST	FACTURATION ESRI 2013	5 192,01 \$
C1300035	PITNEY BOWES	TIMBREUSE 01-01 AU 31-03-2013	692,56 \$

N° chèque	Fournisseurs	Descriptions	Montant
C1300037	PUBLICATIONS CCH LTÉE	DROIT MUNICIPAL MAJ 22	2 385,11 \$
C1300038	PÉTRIN RICHARD	REMB. CSST 5 AU 11 OCT. 2012	665,50 \$
C1300039	QUÉBEC MUNICIPAL	ADHÉSION 2013	862,31 \$
C1300041	REBOURRAGE QUALIPRIX S.N.C.	RÉP. TOILE ÉCRAN PROJECTION	45,99 \$
C1300043	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	AGENDA, AGRAFEUSE	7 126,99 \$
C1300044	SMI INFORMATIQUE	MODERNISATION MAMROT	5 748,75 \$
C1300045	SORIBCO INC.	INST. ANGLIERS - NOV. 2012	4 949,67 \$
C1300051	XEROX CANADA LTÉE	CONTRAT COPIES DEC 2012	3 098,28 \$
C1300052	ÉCOLE DE TECHNOLOGIE GAZIÈRE - GAZ MÉTRO	FORMATION 4-5 FÉV. - F. GINGRAS	175,43 \$
	<b>TOTAL</b>		<b>234 113,89 \$</b>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 6 février 2013.

(Original signé)

**Arnaud Warolin, préfet**

**02-13-072A**

**Comité multiressource de la MRC de Témiscamingue – Municipalité de Rémigny.**

M. Réjean Sarrazin, représentant de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et M. Louis-Philippe Dénommé, représentant du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT), sont absents.

M. Arnaud Warolin, préfet, réitère les dispositions de l'entente spécifique sur les lots intramunicipaux, ainsi que celles du règlement n° 060-07-1997 de la MRCT concernant le fonctionnement du comité multiressource et le traitement des projets qui en découlent.

Le comité multiressource prend acte du « rapport budgétaire » du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux.

**Projet :**

**Demandeur :** Municipalité de Rémigny

**Montant demandé :** 12 200 \$ pour l'amélioration des équipements de Scierie des Quinze (chauffage à la biomasse forestière).

<b>BILAN DE LA MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX</b>	
Revenus (vente de lots épars)	61 154,95 \$
Retraits (projets) 42 431 \$ + 12 200 \$	-54 631,00 \$
<b>Solde</b>	<b>6 523,95 \$</b>

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ Que le projet présenté soit accepté et payé à même le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC de Témiscamingue, selon les réserves établies pour la municipalité de Rémigny.

**02-13-073A**

**Comité multiressource de la MRC de Témiscamingue – Municipalité de Fugèreville.**

**Projet :**

**Demandeur :** Municipalité de Fugèreville

**Montant demandé :** 7 540,65 \$ pour honoraires professionnels, inventaire forestier et cotisations à SOPFIM et SOPFEU.

<b>BILAN DE LA MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX</b>	
Revenus (droits de coupe)	244 958,81 \$
Retraits (projets) 223 689,09 \$ + 7 540,65 \$	-231 229,74 \$
<b>Solde</b>	<b>13 729,07 \$</b>

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

- ❖ Que le projet présenté soit accepté et payé à même le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC de Témiscamingue, selon les réserves établies pour la municipalité de Fugèreville.

**02-13-074A**

**Information / rapport des comités et services / autres dossiers.**

**1) CSST :**

La MRCT a reçu une facture de 64 492,23 \$ de la part de la CSST pour des montants à payer de manière rétroactive. La problématique se situe au niveau du bâtiment à l'Écocentre qui était considéré comme administratif, au même niveau que le centre administratif de la MRCT alors qu'il est classé service à l'environnement, entraînant par conséquent une hausse des taux de prime pour l'Écocentre.

En 2012, la MRCT a avisé la CSST de l'ajout d'activités à l'Écocentre et demandait la reclassification. Avec les informations fournies, la CSST retraça le début des activités au moment de débiter la collecte des matières résiduelles, soit 2007.

La facture couvre les coûts rétroactifs de 2007 à 2011 et on prévoit une facture additionnelle de 14 648,07 \$ pour 2012 pour un montant total de 79 140,30 \$. La MRCT a budgété 70 085 \$ dans son budget 2013.

Le préfet recommande de payer la facture de 2012 et de contester les montants à payer pour 2007 à 2011, sur la base qu'il n'y avait pratiquement pas d'activités à l'Écocentre à part le va-et-vient des camions.

## 2) Ressources humaines territoriales :

La problématique s'accroît au Témiscamingue, et ce, dans plusieurs domaines, notamment au niveau de la santé, de l'éducation et de la foresterie.

On sent une volonté d'agir de la part des intervenants sociaux et économiques au Témiscamingue et le désir pour ces intervenants que la MRCT joue un rôle de coordination.

Le C. A. est d'accord à ce que la MRCT joue un rôle de coordination et suggère que la MRCT investisse dans une stratégie concertée pour l'attraction, l'accueil et la rétention des nouveaux travailleurs, à condition de ne pas être le seul organisme à le faire. Les montants nécessaires seront discutés avec les intervenants sociaux et économiques du territoire et feront l'objet de discussions à la Table des maires.

Au cours des prochaines semaines, le préfet et le directeur général adjoint de la MRCT, rencontreront les intervenants pour leur faire part de cette volonté de la MRCT.

### 02-13-075A Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

#### 2<sup>e</sup> partie

Aucune question n'est posée.

### 02-13-076A Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

#### **N. B. : Prochaines réunions :**

- Conseil des maires : 20 février 2013
- Comité administratif : 6 mars 2013

Il est 19 h 55.

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

(Original signé)

Tomy Boucher, d. g. adjoint –  
sec.-trés. adjoint

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.**